



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément au code de la santé publique.
Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Compétences

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne.
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé.
- Aider l'infirmier à la réalisation de soins.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits.
- Entretien des matériels de soin.
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins.
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage.
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

Contenu de la formation

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- L'état clinique d'une personne
- Les soins
- Ergonomie
- Relation-communication
- Hygiène des locaux hospitaliers
- Transmission des informations
- Organisation du travail

Ce diplôme est délivré par le ministère de la Santé et des Sports.

Conditions d'accès : concours organisé par les organismes de formation habilités à dispenser la formation.